Le Soussigné, Chargé d'Affaires de Sa Majesté le Roi des Pays Bas près cette Cour, a l'honneur de remettre ci-joint à Son Excellence Monsieur Thomas Antonio de Villanova Portugal, du Conseil de Sa Majesté, Ministre et Secretaire d'Etat pour les Affaires du Royaume, chargé ad interim du Département des Affaires Etrangères et de la guerre, une requête des Sieurs Schimmelbusch, Ten Brink & Cie, négocians établis dans cette Residence, dans laquelle ils prient Sa Majesté qu'Elle daigne leur accorder la grâce de permettre qu'ils soyent admis dans le nombre des Assignants de la Douane: — et comme lui Soussigné sait et ose assurer à Son Excellence que la Maison de commerce susdite est une Maison solide et qui jouit du meilleur crédit tant ici que dans les Pays Bas, il prend la liberté de La prier de bien vouloir appuyer en son nom auprès de Sa Majesté la requête ci-jointe de ces Messieurs.

Le Soussigné profite de cette occasion pour renouveller à Son Excellence l'assurance de sa considération et estime tout particulières.

Rio de Janeiro Le 10 Septembre 1820.

J. Crommelin